

Une journée de formation juridique dans les ports de plaisance Une première en Nord Pas de Calais Picardie

Le Réseau Plaisance Côte d'Opale a pris l'initiative d'une rencontre des différents ports, maritimes et fluviaux. Les ports de Hautmont, Valenciennes, Armentières, Wambrechies, ainsi que VNF et l'agglomération Maubeuge Val de Sambre ont répondu à l'invitation conjointe de Calais, Dunkerque, Etaples, Gravelines et Boulogne.

Cette rencontre a eu lieu à Gravelines ce mercredi 3 février. Au programme, répondre à des interrogations partagées face aux évolutions et pratiques de la plaisance : tarification, redevances, taxe foncière, abandon de bateaux, listes d'attente, accidents, transferts de propriété, assermentation d'agents etc. Quelques-unes des préoccupations communes qui méritaient un éclaircissement.

Maître Rezenthel docteur en droit, avocat au barreau de Montpellier et spécialiste de droit portuaire a répondu aux nombreuses questions et rassuré les participants : il n'y a pas de vide juridique, il y a toujours des solutions!

La plaisance n'a pas de recueil de textes qui lui sont propres et peut s'inspirer de différents codes que ce soit des transports, ou du tourisme. La multiplicité des exemples et interrogations révèle la complexité de la gestion d'un port et maître Rezenthel a fortement engagé à plus de collaboration, d'échanges et de partages d'expériences.

Cette rencontre et cette intervention ont amené les gestionnaires présents à souhaiter poursuivre ce type d'échanges qui se sont avérés fructueuse.

Une nouvelle réunion est d'ores et déjà envisagée.

Contact Mme Sylvie Logié

s.logié@boulogne-developpement.com

0680456715